



Conseil économique et social

Distr. générale
9 avril 2025
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2025

10-13 juin 2025

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Réponse de l'administration au rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2024

Résumé

Conformément à la décision 2018/11 du Conseil d'administration de l'UNICEF, on trouvera dans le présent rapport la réponse de l'administration au rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2024 ([E/ICEF/2025/21](#))

Le rapport en question porte sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il décrit les activités menées et les résultats obtenus par le Bureau de la déontologie dans chacun des domaines d'activité relevant de son mandat : a) appui à l'élaboration de normes et de politiques ; b) formation, communication et sensibilisation en matière de déontologie ; c) avis et conseils confidentiels à la direction et au personnel de l'UNICEF sur les questions de déontologie et les politiques en la matière ; d) administration du Dispositif de transparence financière et de déclaration des conflits d'intérêts de l'UNICEF ; e) application de la politique de l'UNICEF relative à la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles. En outre, il fournit des informations détaillées sur la participation du Bureau aux travaux du Groupe de la déontologie des Nations Unies et du Réseau Déontologie des organisations multilatérales ainsi que sur sa collaboration avec ces organismes. En application de la décision 2014/12 du Conseil d'administration, il comporte aussi des recommandations à l'intention de l'administration, visant à ce que celle-ci continue de promouvoir une culture de la déontologie fondée sur les valeurs à l'UNICEF.

* [E/ICEF/2025/11](#).



Comme prévu au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le rapport du Bureau a été examiné par les membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies.

Les éléments de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section XI.

I. Vue d'ensemble

1. L'administration a le plaisir de répondre au rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2024 (E/ICEF/2025/21), conformément à la décision 2018/11 du Conseil d'administration du Fonds. Elle est très attachée aux principes directeurs que sont l'indépendance, l'impartialité et la confidentialité, que le Bureau défend et qui aident l'UNICEF à prévenir, atténuer et gérer les risques liés aux questions de déontologie, de fonctionnement et de réputation, garantissant ainsi son statut d'organisation digne de confiance et respectée.

II. Formation, éducation et sensibilisation

2. L'administration est ravie de constater que les activités ciblées de formation et de sensibilisation menées par le Bureau en 2024 ont concerné plus de 8 100 membres du personnel, ce qui a permis d'améliorer la connaissance et la compréhension des normes de l'organisation. Le Bureau a notamment organisé 122 sessions de formation et de sensibilisation en présentiel à l'intention de près de 6 100 personnes dans le monde, quand elle avait organisé 81 sessions à l'intention de 4 600 personnes en 2023. Ces chiffres témoignent de la volonté du Bureau d'agir pour l'éducation à la déontologie.

3. L'administration donne acte au Bureau de la déontologie du taux élevé d'achèvement des formations qu'il continue d'obtenir, salue son élaboration d'un nouveau module d'apprentissage en ligne sur le harcèlement sexuel et se félicite qu'il soit toujours considéré comme un exemple en matière de respect des règles.

III. Avis et conseils confidentiels

4. Le Bureau de la déontologie est une ressource de confiance qui livre des conseils impartiaux et confidentiels et offre un espace sûr aux membres du personnel ayant ou non la qualité de fonctionnaire qui souhaitent faire part de leurs préoccupations et demander des conseils sur des questions de déontologie. L'administration accorde beaucoup d'importance à cette aide essentielle.

5. L'administration note que le nombre de demandes de conseils confidentiels en matière de déontologie a presque triplé au cours des quatre dernières années, puisqu'il est passé de 320 en 2020 à 925 en 2024. Cette croissance soutenue est la preuve que l'intensification de la formation et de la sensibilisation continue de porter ses fruits.

IV. Appui à l'élaboration de normes et de politiques

6. L'administration salue le rôle fondamental que le Bureau de la déontologie a joué dans l'élaboration de politiques et de normes en examinant 34 projets de procédures, de textes d'orientations et d'autres documents et en y apportant sa contribution. Cela met en évidence l'attachement du Bureau à une gouvernance solide.

7. L'administration apprécie que, pour renforcer la démarche de l'UNICEF visant à prévenir et combattre le harcèlement sexuel, le Bureau soit intervenu dans le cadre du Sondage mondial du personnel, et qu'il ait par ailleurs contribué à l'accréditation de l'UNICEF auprès du Fonds vert pour le climat.

8. Le Bureau a également fait des progrès importants en matière d'harmonisation avec les autres entités des Nations Unies, notamment par le biais de la directive

relative à la transparence financière et à la déclaration des conflits d'intérêts, de la politique de l'UNICEF relative à la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles et de la charte du Bureau de la déontologie.

V. Protection contre les représailles

9. L'administration est consciente que le Bureau de la déontologie a dû redoubler d'efforts en 2024 pour répondre aux demandes de conseils et de protection formelle contre les représailles, dans le cadre desquelles elle procède à des examens préliminaires, transmet des affaires pour enquête au Bureau de l'audit interne et des investigations et recommande des mesures de protection provisoires. Le traitement approfondi de ces dossiers est très apprécié.

VI. Campagne mondiale : le Mois de la déontologie

10. L'administration félicite le Bureau de la déontologie d'avoir mené en octobre 2024 sa huitième campagne du Mois de la déontologie, sur le thème « des espaces de confiance aux espaces de courage », qui a encouragé le personnel à participer à des conversations difficiles sur la santé mentale, la peur des représailles et le harcèlement sexuel. Cette campagne a atteint quelque 9 200 collègues dans 25 bureaux – des chiffres impressionnants.

VII. Réseau des championnes et champions de l'éthique et de la culture

11. Dans sa troisième année, le réseau des championnes et champions de l'éthique et de la culture est devenu un élément essentiel de la promotion d'une culture de la déontologie fondée sur les valeurs. On compte plus de 480 championnes et champions de l'éthique et de la culture dans 137 bureaux, qui contribuent à créer un environnement de travail où l'on se sent plus soutenu. L'administration leur est très reconnaissante pour leur dévouement.

VIII. Dispositif de transparence financière et de déclaration des conflits d'intérêts

12. L'administration salue le travail mené par le Bureau de la déontologie pour administrer le Dispositif de transparence financière et de déclaration des conflits d'intérêts et aider le personnel à détecter et gérer les conflits d'intérêts. L'exercice de vérification approfondie et la consultation de la Division du personnel et de la culture sur le respect des conditions par le personnel d'encadrement pour les renouvellements de contrat et les nominations sont très appréciés.

13. Le Bureau a sélectionné 1 754 membres du personnel pour le Dispositif de transparence financière et de déclaration des conflits d'intérêts, en privilégiant les personnes occupant les niveaux hiérarchiques les plus élevés et associées au plus grand risque organisationnel, et le taux de déclaration a atteint 99,8 %. On peut louer la gestion proactive des conflits et l'assistance apportée lors de la transition vers une nouvelle plateforme électronique.

IX. Groupe de la déontologie des Nations Unies et Réseau Déontologie des organisations multilatérales

14. L'administration félicite le Bureau pour sa collaboration active avec le Groupe de la déontologie des Nations Unies. Elle apprécie également ses contributions au Réseau Déontologie des organisations multilatérales.

X. Observations, recommandations et conclusions

15. L'administration constate avec satisfaction qu'en 2024, le Bureau a dépassé ses objectifs, la forte augmentation des services demandés et fournis témoignant de la confiance de plus en plus grande qui lui est accordée. Les projets du Bureau visant à améliorer la « gestion des personnes » en se concentrant sur l'encadrement éthique et en appuyant les superviseurs dans le règlement des différends sont dignes d'éloges.

16. Nous apprécions grandement le travail de détection et de gestion proactives des risques en matière de déontologie que mène le Bureau tout en évoluant constamment pour appuyer la mission de l'UNICEF et préserver l'excellente réputation de l'organisation. Nous notons que le Bureau recommande à l'administration de réfléchir à des moyens de financement suffisants à long terme.

XI. Projet de décision

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2024 ([E/ICEF/2025/21](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2025/22](#)).